

ADDITION d'eau de St-Denis et de la Montagne - Exécution
médiante de certains travaux.

Le MAIRE donne lecture de la lettre de Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement des Ponts & Chaussées.

PONTES ET CHAUSSEES

St-Denis, le 20 Juin 1959

Arrondissement Spécial

ADDITION d'eau de ST DENIS - Ville et de la
MontagneM. C. MAISTRE
Ingénieur d'Arrondissement

RAPPORT de l'INGENIEUR d'ARRONDISSEMENT

N° 3889/388 AS

Nous avons l'honneur de faire connaître que les travaux d'adduction et de distribution d'eau de St-Denis - Ville et de la Montagne sont terminés.

Le montant du marché de St-Denis s'élevait à \$15 millions. La dernière situation fait ressortir le montant de la dépense à 305 millions, soit un disponible de 10 millions.

Cependant, nous estimons que certains travaux non prévus doivent être immédiatement exécutés:

a) - ancien bassin de décantation

Les travaux prévus et exécutés pour transformer cet ancien bassin en réservoir ne sont pas suffisants, l'ouvrage étant en plus mauvais état qu'on ne le pensait.

Tel que, il est utilisable, mais son étanchéité laisse à désirer. La situation ne pouvant qu'empirer, il est certain que d'ici quelques années il faudra y revenir, dans des conditions techniques et financières moins favorables qu'à ce jour.

Aussi, nous proposons l'exécution immédiate des travaux. Le détail estimatif s'élève à 2.000.000 F. Il est possible de procéder par avenant au marché de St-Denis ou de passer un marché séparé.

b) - protection de la station de pompage

La station de pompage de St-Denis est reliée au réservoir RI de la Montagne par un câble 750 PPT de 1.700 mètres de long, qui commande le démarrage automatique et l'arrêt des groupes.

Il peut se faire que le groupe sollicité n'arrive pas à débiter (chute de tension - désamorçage accidentel) auquel cas la pompe s'échauffe et périclite par grippage.

Cet inconvénient de la commande automatique peut être éliminé par un relais "Gourdin" installé sur la conduite de refoulement. La fourniture et la pose de cet appareil reviendraient à 250.000 F.

Nous proposons que la fourniture et la pose soient faites par E.E.R. et réglées sur simple facture./.

L'Ingénieur des Ponts & Chaussées
Chef de l'Arrondissement Spécial
Signé: C. MAISTRE.

LE MAIRE. - En ce qui concerne les travaux à exécuter à l'ancien bassin de décontamination le devis estimatif s'élève à la somme de 2.000.000 de F. Je vous demande votre accord, soit pour signer un avenant au marché de St-Denis, soit pour passer un marché séparé.

Je mets aux voix.

Adopté à la majorité.

A la majorité le Conseil adopté la seconde proposition, c'est à dire autorise le Maire à signer un marché séparé pour l'exécution de ces travaux.

Le MAIRE. - Pour ce qui est de la protection de la "Station de Pompes" il s'agit de remplacer la commande automatique par un relais "Gourdin". La fourniture et la pose de cet appareil se chiffrent à 250.000 F.

Après divers échanges de vues et les explications données par M. GUINOT; la question est renvoyée à la prochaine séance afin qu'elle puisse être, de nouveau, examinée. A cet effet une commission composée de MM. GUINOT GALLARD et MANES est désignée.

Le Maire émet le vœu que le crédit restant disponible soit affecté à l'achèvement de la conduite des eaux usées de l'Hôpital Départemental et à la réfection des rues de la Ville qui ont été détériorées par la pose de la nouvelle canalisation.

A l'unanimité le Conseil adopte la proposition ci-dessus.

LE MAIRE. - En ce qui concerne les travaux à exécuter à l'ancien bassin de décontamination le devis estimatif s'élève à la somme de 2.000.000 de F. Je vous demande votre accord, soit pour signer un avenant au marché de St-Denis, soit pour passer un marché séparé.

Je mets aux voix.

Adopté à la majorité.

A la majorité le Conseil adopté la seconde proposition, c'est à dire autorise le Maire à signer un marché séparé pour l'exécution de ces travaux.

Le MAIRE. - Pour ce qui est de la protection de la "Station de Pompes" il s'agit de remplacer la commande automatique par un relais "Gourdin". La fourniture et la pose de cet appareil se chiffrent à 250.000 F.

Après divers échanges de vues et les explications données par M. GUINOT; la question est renvoyée à la prochaine séance afin qu'elle puisse être, de nouveau, examinée. A cet effet une commission composée de MM. GUINOT GALLARD et MANES est désignée.

Le Maire émet le vœu que le crédit restant disponible soit affecté à l'achèvement de la conduite des eaux usées de l'Hôpital Départemental et à la réfection des rues de la Ville qui ont été détériorées par la pose de la nouvelle canalisation.

A l'unanimité le Conseil adopte la proposition ci-dessus.